



12.02.2003 - 16:05 Uhr

PD: La Commission de politique extérieure du Conseil national discute de la "diplomatie publique"

(ots) - La CPE-N a examiné l'initiative prise par le DFAE d'organiser une rencontre humanitaire en Suisse en relation avec la crise irakienne ainsi que la politique d'information adoptée à cet égard. Elle a également traité le rapport de politique économique extérieure du Conseil fédéral pour 2002 et les rapports annuels des délégations parlementaires auprès des institutions internationales. Enfin, elle a discuté des nouvelles négociations dans le cadre de l'OMC.

La CPE-N a eu un entretien très ouvert avec la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey sur la rencontre humanitaire en préparation à Genève et a d'une manière générale discuté des buts et des limites de ce qu'on appelle la "diplomatie publique". La commission soutient en principe un engagement visible de la Suisse en faveur du respect du droit humanitaire (Conventions de Genève) et de l'aide humanitaire. Des opinions divergentes ont été exprimées quant à la voie choisie par la Cheffe du DFAE en matière d'information précoce au public. En outre, la commission s'est saisie d'une proposition qui visait à porter à la connaissance de la Cheffe du DFAE, qu'en cas de guerre en Irak, la Suisse doit conserver sa neutralité et n'accorder à aucun belligérant l'autorisation de traverser ou de survoler son territoire. Pour des raisons formelles, la commission a décidé à une forte majorité de ne pas entrer en matière sur cette proposition, car le Parlement suisse ne connaît pas un instrument tel que la communication. L'opinion générale était que la commission n'a pas à s'approprier des compétences en matière de politique extérieure qui relèvent de la responsabilité du Conseil fédéral. Lors de l'examen du rapport du Conseil fédéral sur la politique économique extérieure pour l'année 2002, la commission a discuté avec les Conseillers fédéraux Deiss et Villiger entre autre de la stagnation de l'économie mondiale, des problèmes liés aux investissements directs, des conséquences du franc suisse fort ainsi que de la gestion des crises financières par le Fonds monétaire international. La commission s'est informée sur l'état des négociations dans le cadre de l'OMC. Elle approfondira ce thème lors de sa prochaine séance. La CPE-N a en outre examiné les activités du Conseil fédéral au sein du Conseil de l'Europe ainsi que les rapports annuels des délégations parlementaires (Conseil de l'Europe, AELE/Parlement européen, OSCE) pour l'année 2002. La commission a siégé à Berne les 10 et 11 février 2003 sous la présidence de la Conseillère nationale Lili Nabholz et en présence des Conseillers fédéraux Villiger, Deiss et Calmy-Rey.

Berne, le 11 février 2003 Services du Parlement

Renseignement:

Madame Lili Nabholz, présidente de la commission, tél. 01 211 30 78

Monsieur Paolo Janke, secrétaire de la commission, tél. 031 322 97 15